

Calcatoggio le, 28 janvier 2023

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 28 janvier 2023 – 15h00, salle polyvalente Vincent Campinchi

Objet : Vote de 3 délibérations et questions diverses.

Étaient présents : M. Charles CHIAPPINI, M. Daniel DONZELLA, M. Jean-Baptiste PACINI, M. Jean-Laurent CAMPINCHI, M. Jean-Marie DEFRANCHI, Mme. Lisa CARLOTTI, M. Gilbert CHIAPPINI, Mme. Charlotte JUANICO, M. Vincent MONDIEGT, Mme. Marie-Laure POGGI et M. Nicolas TONINI.

Ont donné pouvoir : Mme. Laetitia FERRARO (M. Jean-Laurent CAMPINCHI), Mme. Émilie GIOVANNELLI (M. Gilbert CHIAPPINI), et Mme. Marie GUERRINI (M. Vincent MONDIEGT).

Était absent : M. Pierre-Xavier SQUAGLIA.

1- VOTE DE 3 DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n°01-2023 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20/35^{ème}).

Adoptée l'unanimité.

Délibération n°02-2023 : Convention avec la SAS L'ALTRU MARE pour des balisages de la plage de la Liscia.

Adoptée l'unanimité.

Délibération n°03-2023 : Convention dance pour l'installation d'un relais radioélectrique de communication électronique.

Adoptée la majorité.

2- QUESTIONS DIVERSES

A) Acquisition d'une parcelle communale par M. et Mme. TONINI

Monsieur et Madame TONINI, sollicitent la commune afin d'acquérir la parcelle cadastrée A428 (lieu-dit Paggiola), afin d'y établir leur résidence principale ainsi que leur futur outil de travail.

Le projet professionnel consiste à la création d'une chaîne de production, d'une boutique physique et la création d'un espace pour proposer des ateliers de cuisine ainsi que des masterclass. Ce projet de base pourra également évoluer en point chaud et commerce.

Rappel de la démarche : (conseil municipal du 5 février 2022, conseil municipal du 4 décembre 2022)

- Parcelle d'une dimension totale d'environ 2 400 m².
- La parcelle devra être divisée afin que la commune reste propriétaire du chemin communal traversant ladite parcelle.
- Estimation dimension finale parcelle M. et Mme. TONINI : 2 000 m².
- Resterait propriété de la commune une parcelle d'environ : 400 m².
- Intervention des domaines pour le prix de vente
- Estimation de la Mairie du prix de vente : entre 60€ et 80€ / m²
- Demande à M. le secrétaire général du préfet de Corse du Sud, de développer le projet pro sur RD81 : avis défavorable et conseil de développer au centre village

Il est à noter que, considérant les règles d'urbanisme en vigueur et la volonté de M. et Mme. TONINI de développer leur entreprise et de vivre sur la commune, l'acquisition de la parcelle A428 représente une des rares possibilités de mener à bien leur projet.

- Avis du conseil municipal (hors M. TONINI) sur l'intention du projet d'acquisition de la parcelle A428, dans le cadre d'un projet professionnel et personnel : favorable à la majorité des membres présents.
- Pour le prix de la parcelle vendue : intervention des domaines.
- Monsieur Nicolas TONINI, membre du conseil municipal, conformément à la loi, ne pourra ni voter, ni participer, aux délibérations concernant ce projet.
- Proposition de délibération lors du prochain conseil municipal

B) Aire de jeux :

- Gros-œuvre : Ok.
- Installation jeux : prévu courant mars.

C) Trottoir plage :

- AOP : SMTE 118 000 €
- Frais supplémentaires à prévoir : démolition des plots en pierre et installation d'un glissière de sécurité.
- Début travaux : février 2023 pour une livraison courant avril.

D) Construction d'un garage communal :

- Travaux de terrassement et gros œuvre M. JD MATTEI : Ok.
- Travaux de construction charpente métallique : FUSELLA, en cours.
- Travaux d'électricité : Elec Cinarca

E) Appartement groupe solaire Mme Pascale Damiani :

- Travaux de finition à prendre en charge.
- Travaux salle d'eau : M. JF Barbarino.

F) Projet ADN (Plan d'adressage) :

- Réunion La Poste, M. CHIAPPINI Mme. GIOVANNELLI : Ok.
- Rapport d'audit : signé et envoyé.

G) Travaux à prévoir sur le budget 2023 :

- Appartement groupe scolaire, anciennement Tosca Guidi.
- Accès PMR Mairie.
- Salle Polyvalente : extérieurs et portes intérieures.
- Jardin participatif et four traditionnel.